

dans un certain domaine. Lorsque nous passerons aux propositions, non seulement notre gouvernement fédéral mais les gouvernements provinciaux devraient manifester un grand intérêt pour la délimitation des responsabilités; nous pourrions, à la fin de nos délibérations, entendre un représentant du ministère de la Justice, si nous jugeons cette mesure toujours nécessaire.

Le PRÉSIDENT: Le Comité est-il d'avis que je demande au ministère de la Justice de faire une brève déclaration ou préfère-t-il entendre une longue déclaration vers la fin, avant l'énoncé de nos recommandations?

Des VOIX: Convenu.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions à débattre au sujet de la partie couvrant les parasitocides?

M. HORNER (*Jasper-Edson*): Monsieur le président, je pense à une partie qu'on n'a pas mentionnée aujourd'hui et qui, à mon avis, est très importante pour nous, en particulier dans l'Ouest du Canada. Cette partie a trait au commerce des grains, à l'emploi des parasitocides et surtout aux résidus dans le grain, non seulement pour la consommation domestique, mais aussi pour l'exportation. Elle est d'une importance vitale pour nous; on lui donne actuellement beaucoup d'importance dans l'Ouest. Je propose que M. Connacher, fonctionnaire en chef des essais au sein de la Commission des grains soit un de nos témoins. Il serait aussi très avantageux que nous entendions le vétérinaire général en chef du ministère de l'Agriculture.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres sujets de discussion en ce qui concerne la partie traitant des produits antiparasitaires? Sinon, je passe à la partie suivante, les prix de vente et les prix de revient.

J'ai pensé que cette partie pourrait présenter un problème; j'aimerais donc relire la déclaration du ministre à la Chambre des communes, le 7 décembre, déclaration qu'on retrouve à la page 2442 du Hansard. Le ministre répondait alors à la proposition de ce comité de faire enquête sur le coût des drogues. Voici sa déclaration.

Monsieur l'Orateur, en clôturant ce débat, permettez-moi de signaler qu'à mon avis il appartient au Comité de définir le mot «mise en vente» qui figure dans le projet de résolution.

Depuis ma nomination à la présidence de ce Comité, le 19 décembre, j'ai beaucoup réfléchi à cette question, et je crois que le Comité doit examiner, avant tout, les questions de sécurité; telle était en réalité l'intention du gouvernement. Toutefois, le ministre, comme vous le remarquerez dans sa déclaration, nous laisse libres de discuter certaines situations touchant les coûts. A titre de président de ce comité, je ne voudrais pas que l'aspect sécurité soit mis au rancart parce qu'à mon avis, c'est le plus important problème de notre pays à l'heure actuelle. Nous toucherons probablement à la tragédie de la thalidomide et à d'autres problèmes, et si nous ne distinguons pas ces deux aspects du problème dès maintenant, nous aurons peine à nous y reconnaître plus tard. A mon avis, nous devrions tout d'abord étudier les questions de l'innocuité des médicaments et laisser en suspens la question du coût jusqu'à ce que la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce ait soumis son rapport. Les membres de ce Comité recevront des exemplaires de ce rapport.

L'aspect juridique de la question me porte à craindre que bien des personnes dont le nom figure dans ce rapport risquent d'être l'objet de poursuites aux termes du mandat de cette commission et de se nuire à elles-mêmes en témoignant devant notre Comité sur le coût des médicaments. A mon avis, si nous ne séparons pas les questions de sécurité, de prix de vente ou de prix de revient, nous n'aurons pas rempli convenablement notre mandat.

Je demande le consentement unanime du Comité pour que nous remettions à plus tard la discussion complète de cette partie, sans vouloir embarrasser le